

Les calendriers de constitution de la famille : quelles différences entre les immigrés et l'ensemble de la population ?

Chloé TAVAN

La vie en couple demeure le mode de vie largement dominant, aussi bien pour les immigrés que pour l'ensemble de la population : respectivement 88 % et 83 % d'entre eux ont déjà formé au moins une union au cours de leur vie. Cette plus forte proportion d'immigrés ayant déjà vécu en couple ne tient pas seulement à leur répartition par âge (les personnes immigrées sont sur-représentées aux âges intermédiaires où le taux de vie en couple est le plus élevé) puisque à structure par âge et sexe comparable, ils sont encore 86 % à avoir déjà connu une vie de couple.

La vie de couple demeure donc, pour les immigrés comme pour l'ensemble de la population, très répandue, et d'éventuelles spécificités de l'histoire familiale des immigrés doivent certainement être cherchées dans les formes que cette vie de couple revêt. Quand le couple est-il constitué au cours de l'histoire individuelle ? Les immigrés ont-ils été concernés par les transformations qui ont affecté la famille au cours des dernières décennies, notamment le report des seuils familiaux, le déclin du mariage et la réduction de la taille des familles ?

Cet article se propose donc de comparer les calendriers de constitution des familles entre immigrés et ensemble de la population. Le seul statut d'immigré ne peut cependant suffire à rendre compte du parcours familial des immigrés, tant les histoires migratoires sont différentes selon les pays d'origine : modèles familiaux du pays de départ, profil des migrants, période de migration... Aussi, porterons-nous une attention particulière sur le pays d'origine. L'accent sera mis successivement sur la formation du premier couple, le mariage et l'arrivée des enfants, afin de dégager des ressemblances en termes d'ordre de réalisation des événements et de précocité ou retard des calendriers.

I. – Mise en couple et migration

1) *Un calendrier décalé selon le sexe*

La migration entretient une double relation avec l'histoire familiale des immigrés : d'une part, la décision de migrer ne répond pas seulement à des nécessités économiques, mais dépend en grande partie de la situation familiale dans le pays d'origine⁽¹⁾ (Richard, 1997, p. 93); d'autre part, la migration a une incidence certaine sur le destin conjugal et familial des individus (Courgeau, 1987). S'il est dans notre cas impossible de mesurer véritablement l'incidence de la migration sur l'histoire familiale⁽²⁾, nous pouvons tout de même regarder comment se positionnent les principales étapes de constitution de la famille par rapport à la migration.

Il ressort de la mise en regard des calendriers familiaux et migratoires que la majorité des immigrés ayant quitté leur pays à l'âge adulte, c'est-à-dire à l'âge de 18 ans ou après, avaient déjà fondé un couple ou une famille au moment de leur arrivée en France. Ainsi, plus de six immigrés adultes sur dix avaient déjà débuté une union⁽³⁾ et pour 94 % d'entre eux, cette union était encore en cours au moment de la migration⁽⁴⁾. Par ailleurs, un peu plus de quatre immigrés sur dix ayant migré à l'âge adulte avaient déjà eu au moins un enfant dans leur pays ou l'année de leur arrivée en France. Ces proportions varient bien évidemment selon l'âge à la migration : plus la personne quitte tardivement son pays, plus souvent elle a déjà un passé familial lorsqu'elle s'installe en France. Les personnes arrivées après l'âge de 29 ans étaient deux fois plus souvent en couple au moment de la migration que celles qui avaient quitté leur pays entre 18 et 24 ans (respectivement 79 % et 37 %).

D'autre part, les hommes ont moins souvent formé une famille avant la migration. Seuls 48 % des hommes ayant migré adultes ont formé une union

(1) Avec l'arrêt officiel de l'immigration en 1974, la composante familiale de l'immigration s'est renforcée : depuis cette date, l'immigration s'effectue principalement dans le cadre du regroupement familial (Daguet, Thave, 1996).

(2) Nous n'observons en effet que les personnes ayant migré et nous ne pouvons donc pas comparer leur destin familial avec celui des personnes qui sont restées au pays.

(3) Cette proportion est vraisemblablement sous-estimée puisque la mesure de la situation conjugale des immigrés lors de leur arrivée en France à partir de données rétrospectives conduit à une surestimation du célibat à l'entrée (encadré en annexe).

(4) S'il est possible de positionner les dates de début et de fin d'union par rapport à la migration, l'enquête ne permet pas de savoir si la personne a migré avec son conjoint ou a été rejointe plus tard. Si la venue en France des deux conjoints peut être décalée dans le temps, il semble très rare que les périodes de vie de couple déclarées ne donnent pas lieu à cohabitation. Pour moins d'un pour cent des immigrés se déclarant en couple et étant personnes de référence ou conjoints de la personne de référence, il est impossible de retrouver le conjoint dans le ménage. Cette proportion est légèrement inférieure pour l'ensemble de la population. Les situations de non-cohabitation, dont celles où le conjoint est « resté au pays », sont très marginales pour les personnes résidant en logement ordinaire. Elles semblent par contre davantage répandues parmi les personnes résidant en foyer, mais ces dernières ne font pas partie de notre champ. En effet, si seule une femme immigrée vivant en foyer sur cinq est mariée, c'est le cas de près des trois quarts de leurs homologues masculins.

avant leur départ, contre 73 % des femmes, et moins d'un tiers d'entre eux avaient déjà eu un enfant, contre près de la moitié des femmes. Ce décalage de calendriers selon les sexes peut s'interpréter comme la conséquence du regroupement familial : les femmes rejoindraient un époux ou un promis déjà installé en France. Les hommes attendraient d'être installés avant de fonder une famille, alors que pour les femmes, la formation d'un couple constituerait en soi un motif de migration (Tribalat, 1991, p. 133).

Enfin, l'histoire familiale lors de l'arrivée en France varie également selon les motifs de migration propres à chaque vague. Ainsi, les immigrés turcs et portugais arrivés adultes avaient, avant de migrer, plus souvent constitué un couple et donné naissance à un enfant. À l'inverse, les hommes immigrés venus des pays d'Afrique sub-saharienne, et dans une moindre mesure ceux originaires d'Italie ou du Maghreb, avaient plus rarement formé une union dans leur pays. Ces migrations, motivées en grande partie par des raisons économiques ou pour des poursuites d'études, ont été principalement effectuées par des hommes célibataires. Cependant, pour un même pays d'origine, le statut conjugal à l'arrivée peut fortement varier selon le contexte migratoire. Ainsi, dans le cas de l'Algérie, seuls 36 % des hommes immigrés arrivés adultes en France entre 1962 et 1973 avaient formé une union, contre 62 % pour ceux arrivés à partir de 1981. En effet, parmi les immigrés algériens arrivés depuis ces vingt dernières années, une partie d'entre eux sont certainement venus avec leur famille, pour des raisons politiques.

TABLEAU 1. – AVOIR FORMÉ UN COUPLE OU EU UN ENFANT AVANT LA MIGRATION (%)

	Avoir formé une union avant sa venue en France			Avoir eu un enfant avant sa venue en France		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Ensemble des immigrés	61	48	73	41	32	49
Espagne	58	53	63	44	40	47
Italie	58	39	75	39	28	48
Portugal	66	58	74	48	40	56
Autres pays de l'UE	72	69	74	40	42	39
Autres pays d'Europe	62	55	68	38	33	42
Algérie	58	41	80	42	28	58
Maroc	57	40	77	38	26	53
Tunisie	59	36	80	35	22	46
Autres pays d'Afrique	50	35	66	36	28	44
Turquie	74	60	87	54	43	65
Cambodge, Laos, Vietnam	59	49	70	50	45	57

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

Champ : personnes immigrées âgées de 18 ans ou plus et arrivées en France après 17 ans.

Lecture : 48 % des hommes immigrés adultes étaient en couple lors de la migration, contre 73 % pour les femmes.

2) Le devenir conjugal des personnes qui n'avaient connu aucune union avant la migration

Parmi les immigrés arrivés célibataires et ayant formé une seule union depuis leur arrivée en France, 47 % se sont mis en couple avec une personne non immigrée et autant avec une personne originaire du même pays qu'eux, sans qu'il soit possible de savoir si cette dernière résidait également en France ou si elle est venue le rejoindre. Si on se restreint aux immigrés arrivés célibataires et après l'âge de 18 ans, la proportion de ceux qui forment leur union avec un(e) compatriote atteint 55 %. S'il n'y a guère de différences entre hommes et femmes, des différences marquées existent selon le pays d'origine. Les immigrés originaires de Turquie, du Portugal et dans une moindre mesure du Maroc et d'Asie du Sud-Est, sont plus nombreux à former une union avec un immigré venant du même pays qu'eux. Près des trois quarts des immigrés portugais arrivés célibataires en France après l'âge de 18 ans et n'ayant connu qu'une union depuis lors, l'ont formée avec un(e) compatriote.

Pour les immigrés, la constitution de la famille s'inscrit donc non seulement dans une double chronologie (l'« avant » et l'« après » migration), mais aussi dans un double espace (le pays d'origine et celui d'accueil). La conjugaison de ces deux temps et de ces deux espaces rend les modes de constitution de la famille des immigrés particulièrement complexes. En effet, à un temps donné peut correspondre différents lieux : un événement familial (un mariage ou une naissance par exemple) peut intervenir après la migration, tout en ayant lieu dans le pays d'origine. Une approche strictement individuelle portant sur les âges au franchissement des différentes étapes familiales, l'ordre dans la survenue de ces événements ou la descendance finale peut donc paraître extrêmement réductrice pour comprendre la logique et la dynamique de la formation de la famille par les immigrés. En effet, il s'agit, pour les immigrés en particulier, d'un phénomène collectif qui ne peut être totalement éclairé qu'en prenant en compte le calendrier d'entrée des descendants et du conjoint, le lieu de survenue des différents événements familiaux. Toutefois, l'absence de données à l'échelle familiale, et notamment l'entrée du conjoint immigré ou le lieu de naissance des enfants, empêche une telle approche et nous invite à adopter une approche individuelle des biographies familiales. On s'intéresse désormais à l'ensemble des événements familiaux, quel que soit le lieu où ils sont arrivés.

II. – Des unions plus tardives, mais des durées de vie en couple à 45 ans proches

1) *Des unions plus tardives pour les hommes immigrés...*

Que l'événement ait eu lieu dans le pays d'origine ou en France, les tendances sont les mêmes : après avoir décliné entre les générations nées avant 1939 et celles nées entre 1940 et 1949, l'âge à la première union s'est maintenu avant de remonter pour les générations les plus récentes. L'évolution de l'âge à la première union des immigrés est donc la même que celle connue par l'ensemble de la population française. Des différences de niveau existent toutefois, notamment chez les hommes.

Les femmes immigrées, quel que soit leur pays d'origine (figure 1), forment leur premier couple à un âge proche de l'ensemble des femmes. Les immigrées d'origine algérienne constituent toutefois une exception notable puisque dès les générations nées en 1950-1959, elles ont différé leur calendrier matrimonial de manière importante : entre les générations 1940-1949 et 1960-1969, leur âge médian à la première mise en couple⁽⁵⁾ a augmenté de trois ans, alors que sur la même période, il ne progressait que de six mois pour l'ensemble des femmes⁽⁶⁾. Si les jeunes femmes venues d'Algérie ont adopté un calendrier de mise en couple proche de celui de l'ensemble des femmes, elles se démarquent du modèle du pays d'accueil puisqu'elles exercent plus rarement une activité professionnelle et habitent plus longtemps au domicile parental⁽⁷⁾. Leur célibat prolongé pourrait alors s'interpréter comme une volonté de se démarquer du modèle traditionnel du mariage précoce sans pour autant rompre avec leurs parents (Desplanques, 1985 ; Rude-Antoine, 1999).

À l'inverse, les calendriers matrimoniaux des hommes immigrés sont nettement plus retardés que ceux de l'ensemble des hommes, et d'importantes différences selon les pays d'origine existent : si les immigrés portugais ou turcs forment leur première union tôt, même plus tôt que l'ensemble des hommes, les natifs des pays du Maghreb, notamment de l'Algérie et du

⁽⁵⁾ L'âge aux différents événements, la mise en couple par exemple, est l'âge atteint au 31 décembre de l'année où intervient l'événement. L'âge médian est celui qui partage la population en deux effectifs de même taille. Les âges médians sont ici calculés sur l'ensemble de la population, c'est-à-dire y compris ceux qui n'ont pas connu l'événement. Pour la génération 1960-1969, dans certains cas, l'âge médian calculé n'a pas encore été atteint les plus jeunes de la génération, ce qui tend à une légère surestimation de l'âge médian. La tendance n'est toutefois pas modifiée.

⁽⁶⁾ Cette singularité avait déjà été mise en évidence pour les étrangères algériennes qui avaient célébré leur mariage entre 1975 et 1979 : leur âge au mariage avait reculé rapidement pour s'établir à un niveau supérieur à celui des Françaises (Desplanques, 1985).

⁽⁷⁾ 72 % des femmes nées entre 1960 et 1969 sont actives et occupent effectivement un emploi, contre 40 % pour les immigrées venues d'Algérie de même âge. De même, seules 4 % des femmes de cette génération vivent encore au domicile de leurs parents, contre 10 % pour les jeunes femmes originaires d'Algérie.

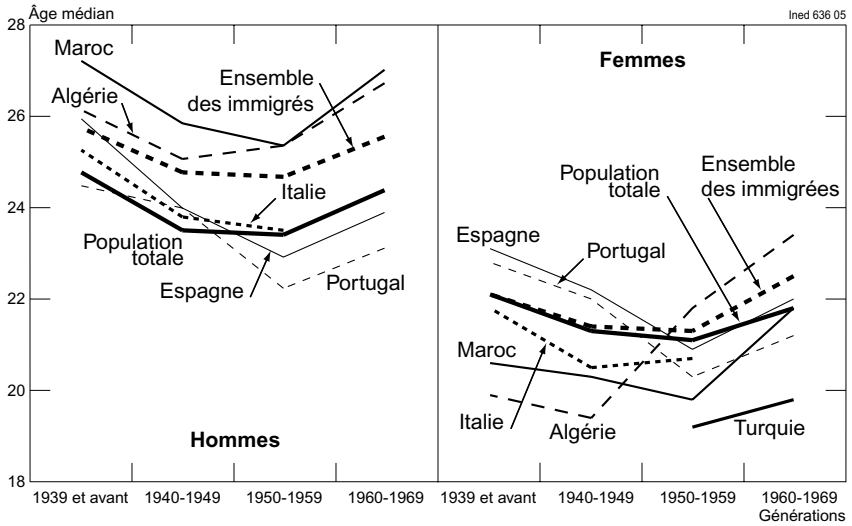


Figure 1. – Âges médians à la première mise en couple selon le sexe et le pays d'origine

Champ : personnes âgées de 30 ans ou plus, qu'elles se soient déjà mises en couple ou non.

Lecture : la moitié des hommes immigrés nés en 1939 ou avant avait déjà vécu en couple avant 25,8 ans. L'autre moitié s'est mise en couple par la suite ou jamais.

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

Maroc⁽⁸⁾, et de l'Afrique sub-saharienne s'installent en couple beaucoup plus tardivement (figure 1).

L'entrée en couple tardive des jeunes hommes, déjà mise en évidence pour l'ensemble de la population (Galland, 1995), est donc encore plus marquée pour les immigrés. Pour les générations nées en 1960-1969, le décalage des calendriers de mise en couple entre les sexes est de 2,6 ans pour l'ensemble de la population, contre 3,1 ans pour les immigrés. L'existence de normes sociales sexuellement différenciées est habituellement avancée pour justifier les différences de calendrier entre les sexes : les garçons devraient s'établir professionnellement avant de s'engager dans une vie de couple alors que les filles pourraient accéder au statut adulte directement par la mise en couple ou le mariage (Galland, 1995). L'écart observé entre les hommes immigrés et l'ensemble des hommes pourrait alors refléter des plus grandes difficultés d'insertion professionnelle rencontrées par cette population (Dayan, Échardour, Glaude, 1996) et/ou un poids plus fort de cette norme sociale pour

⁽⁸⁾ Des contraintes d'effectifs ne nous permettent pas d'étudier sur ce point les hommes venus de Tunisie, mais le résultat obtenu sur l'ensemble des immigrés tunisiens, hommes et femmes confondus, tend à indiquer que ceux-ci ne se distinguent pas par des mises en couple particulièrement tardives. Ils ne se confondraient donc pas avec leurs homologues des autres pays du Maghreb.

les hommes immigrés, dû notamment au fait qu'ils partagent plus souvent leur vie avec une femme inactive⁽⁹⁾. La mise en couple particulièrement tardive des immigrés venus d'Algérie, du Maroc ou d'Afrique sub-saharienne peut ainsi être mise en regard avec leur entrée également tardive sur le marché du travail, notamment pour les générations nées entre 1960 et 1969 : il faut, par rapport à l'ensemble des immigrés, attendre au moins un an et demi de plus pour que la moitié d'entre eux obtienne son premier emploi. Plus généralement, la durée écoulée entre l'obtention du premier emploi et la formation de la première union est légèrement plus longue pour les hommes immigrés que pour l'ensemble des hommes. Obtenir son premier emploi permet donc d'envisager de fonder un foyer, mais la stabilité de cet emploi est elle aussi déterminante. Ainsi, le fait d'avoir connu une phase d'instabilité professionnelle (c'est-à-dire une alternance de périodes d'emploi et d'inactivité ou de chômage) plutôt qu'une expérience professionnelle continue augmente, pour tous les hommes, la probabilité de former tardivement leur première union. Cet effet est encore plus marqué pour les immigrés, ce qui tend à prouver la plus grande sensibilité de leur calendrier de mise en couple à leur situation professionnelle⁽¹⁰⁾.

2) ... qui se traduisent par une plus faible durée de vie en couple à l'âge de 45 ans

Les ruptures ont fortement augmenté au fil des générations, mais à un rythme moindre pour les immigrés. Alors que dans les générations nées avant 1935, les séparations avant l'âge de 45 ans étaient aussi rares pour les immigrés que pour l'ensemble des résidents (environ 7 %), pour celles nées entre 1945 et 1954, la part des personnes ayant rompu une union s'élève à 23 % pour l'ensemble de la population, contre 19 % pour les immigrés⁽¹¹⁾. Les écarts avec l'ensemble de la population s'accroissent selon le pays d'origine. Les immigrés venus de l'Europe du Sud (Italie, Espagne et Portugal) ou de Turquie se sont ainsi moins fréquemment séparés de leur premier conjoint tandis que ceux originaires du reste de l'Europe, d'Algérie ou d'Afrique sub-saharienne ont plus souvent mis fin à leur première union. Pour les générations 1945-1954, la proportion de personnes ayant connu une rupture atteint

⁽⁹⁾ C'est le cas pour 12 % des hommes immigrés de la génération 1960-1969 n'ayant pas rompu leur première union, contre 5 % pour l'ensemble des hommes de la même génération.

⁽¹⁰⁾ Ce résultat a été obtenu grâce à une régression logistique, effectuée sur les hommes âgés d'au moins 30 ans et ayant débuté leur vie professionnelle avant leur mise en couple. La variable dépendante, c'est-à-dire celle qu'on cherche à expliquer, est le fait de ne pas s'être mis en couple avant l'âge correspondant au troisième quartile de sa génération. Les variables explicatives sont : le fait d'être immigré, la durée entre le premier emploi et la mise en couple, la trajectoire professionnelle et une variable traduisant l'interaction entre la qualité d'immigré et la trajectoire professionnelle. C'est cette dernière variable qui permet de mesurer une expression différente de l'expérience professionnelle selon le lien à la migration.

⁽¹¹⁾ Des résultats similaires sont observés si on inclut les séparations dues au décès du conjoint. Inclure les fins d'union par décès conduit à un taux de rupture plus élevé pour les femmes et sensiblement inchangé pour les hommes (en raison des comportements de mortalité différenciés des hommes et des femmes), mais ne modifie pas les écarts entre immigrés et ensemble de la population.

28 % pour les immigrés venus du reste de l'Union européenne, soit plus que pour l'ensemble de la population, et 23 % pour les immigrés venus d'Algérie, contre seulement 9 % pour les natifs du Portugal. Ces différences ne tiennent certainement pas aux seules différences dans l'histoire féconde (la présence d'enfants rendrait les unions moins fragiles (Robert-Bobée, 2001)) : les immigrés originaires d'Algérie ont souvent rompu une union au cours de leur vie alors même qu'ils sont plus fréquemment à la tête de familles nombreuses.

Ces ruptures plus fréquentes au fil des générations s'accompagnent, pour les immigrés comme pour l'ensemble des résidents, de remises en couple également plus nombreuses depuis les générations 1935-1944 (Robert-Bobée, Mazuy, *Calendriers de constitution des familles et âge de fin d'études*, chap. 8 dans cet ouvrage) : 60 % des personnes nées entre 1945 et 1954 et séparées de leur conjoint avant l'âge de 35 ans se sont remises en couple dans la décennie suivant leur séparation⁽¹²⁾. Cette part est sensiblement la même pour les immigrés. Pour eux comme pour l'ensemble de la population, les chances de refaire sa vie de couple restent plus élevées pour les hommes que pour les femmes (Cassan, Mazuy, Clanché, *Refaire sa vie de couple est plus fréquent pour les hommes*, chap. 10 dans cet ouvrage ; Robert-Bobée, 2001 ; Labarthe, 2002). Sur la question des remises en couple, immigrés et ensemble de la population ont donc des comportements très proches. Cela pourrait s'expliquer par le profil très spécifique des immigrés ayant rompu une union⁽¹³⁾.

Au final, compte tenu des influences contraires des débuts d'union plus précoces, des ruptures et des remises en couple de plus en plus fréquentes, la durée passée avec un conjoint avant l'âge de 45 ans reste globalement stable au fil des générations dans l'ensemble de la population, autour de 18 ans, soit un niveau sensiblement égal à celui observé pour les seules personnes immigrées⁽¹⁴⁾. Les femmes, prises dans leur ensemble, ont vécu en moyenne presque deux ans de plus en couple que les hommes, écart qui reflète principalement le décalage entre les calendriers masculins et féminins d'entrée en union. Cet écart entre les sexes est davantage marqué pour les immigrés en raison des mises en couple plus tardives des hommes. Les femmes immigrées ont ainsi passé en moyenne trois ans de plus en couple que leurs homologues masculins. Ces différences entre hommes et femmes sont particulièrement nettes pour les ressortissants des pays du Maghreb, pour lesquels les calendriers masculins sont nettement retardés. Pour ces pays, l'écart

⁽¹²⁾ Le taux de remise en couple est certainement légèrement sous-estimé en raison du questionnaire qui ne décrit que la première et la dernière union. Ainsi, si un individu connaît deux unions avant l'âge de 45 ans et une troisième après, il ne décrira pas la seconde union et on considérera qu'il ne s'est pas remis en couple avant l'âge de 45 ans.

⁽¹³⁾ Ils sont par exemple plus souvent cadres que l'ensemble des personnes s'étant séparées de leur conjoint. Or le statut social a une influence sur les chances de remises en couple : une position sociale élevée favoriserait la formation d'une nouvelle union suite à une rupture (Cassan, Mazuy, Clanché, chapitre 10 dans cet ouvrage).

⁽¹⁴⁾ Si on ne considère que les personnes ayant connu une union, des résultats comparables sont observés : la durée moyenne de vie en couple à 45 ans est alors de 19,8 ans pour l'ensemble de la population, contre 19,1 ans pour les immigrés. L'écart entre ensemble de la population et immigrés est dans ce cas plus marqué en raison de la plus forte propension des immigrés à vivre en couple.

de durée de vie en couple à 45 ans entre hommes et femmes s'élève jusqu'à cinq ans environ.

III. – Une désaffection moindre pour le mariage

1) *Des cohabitations hors mariage moins fréquentes chez les immigrés*

Si le couple demeure un mode de vie familiale largement majoritaire, ses formes ont beaucoup évolué : il est désormais plus fragile, mais surtout il se construit de plus en plus souvent en dehors des liens du mariage (De Saboulin, Thave, 1993). La cohabitation hors mariage s'est imposée dans les générations les plus récentes comme le principal mode d'entrée en union (Daguet, 1996 ; Leridon, Villeneuve-Gokalp, 1994). Ainsi, parmi les personnes nées dans les années soixante, sept sur dix ont débuté leur première union hors mariage, contre seulement une sur dix parmi celles nées avant 1940. Ce mouvement, bien que partagé par tous, est de moindre ampleur pour les immigrés : 49 % des immigrés appartenant aux générations les plus récentes ont débuté leur vie de couple sans être mariés, contre 14 % pour ceux des générations les plus anciennes. Si les unions débutées avant la migration se nouent moins souvent en dehors des liens du mariage que celles qui ont lieu en France (43 %, contre 53 % pour la génération 1960-1969), elles connaissent, au fil des générations, la même tendance : les unions débutant hors mariage ont progressé que la mise en couple ait eu lieu avant ou après la migration. Globalement, les immigrés venus du Maghreb ou de Turquie sont encore peu nombreux à s'installer en couple non marié⁽¹⁵⁾ : moins d'un tiers des immigrés tunisiens ou turcs de la génération 1960-1969 ont ainsi formé une union sans se marier (figure 2).

Dans le même temps, les mariages après une période de vie commune ont fortement progressé (Leridon, Villeneuve-Gokalp, 1994) : les personnes ayant officialisé leur union après une période de vie commune sont, pour les générations 1960-1969, sept fois plus fréquentes que pour les générations les plus anciennes. Ainsi le mariage change de fonction : il consacre moins la formation d'un couple que la transformation d'une union libre en une union mariée (Beaumel, Kerjosse, Toulemon, 1999). Dans le même temps, le nombre de personnes ayant cohabité avant le mariage a triplé pour les immigrés.

Les immigrés restent donc davantage attachés à l'institution du mariage. Cela peut tenir à des facteurs culturels, mais aussi à l'aspect sélectif de la migration qui est constituée en grande partie de femmes mariées rejoignant leur

⁽¹⁵⁾ Ceci semble corroborer l'hypothèse émise pour expliquer le retard des immigrées venues d'Algérie dans leur mise en couple : soit elles obéissent à leur modèle culturel dominant et s'installent dans une forme « traditionnelle » de vie de couple, soit elles n'y adhèrent pas et restent alors célibataires.

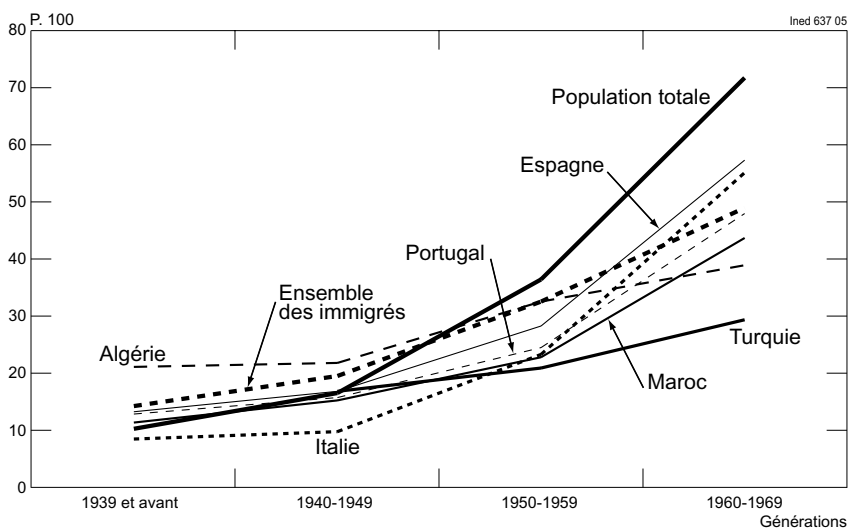


Figure 2. – Premières unions débutées hors mariage selon le pays d'origine

Champ : personnes âgées de 30 ans ou plus s'étant mises en couple.

Lecture : 71,8 % des personnes nées entre 1960 et 1969 ont débuté leur première union hors mariage.

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

époux (Tribalat, 1991, p. 133). Plus généralement, les contraintes juridiques liées au regroupement familial peuvent aussi expliquer la plus forte propension des immigrés à se marier.

2) Antériorité du mariage et âge à la formation de la famille

Les calendriers de constitution des familles diffèrent donc selon les pays d'origine non seulement du point de vue de leur précocité ou retard relatif, mais aussi de l'ordre dans lequel sont franchies les principales étapes familiales. La combinaison de ces deux dimensions permet de distinguer, au sein des immigrés, plusieurs modes de constitution de la famille.

Un premier groupe de pays, composé des immigrés venus d'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal), du Maroc, de Tunisie et de Turquie, se singularise par sa plus grande fidélité au modèle « traditionnel » de l'antériorité du mariage. Mais, au sein de ce groupe, tous ne franchissent pas ces étapes au même moment de leur existence. Ainsi, alors que les immigrés d'Espagne ou d'Italie forment leur famille à des âges proches de ceux de l'ensemble des immigrés, les immigrés originaires de Turquie ou du Portugal sont beaucoup plus précoces. Les immigrés d'origine marocaine ou tunisienne se distinguent

eux par de grandes différences entre les sexes : si les calendriers féminins sont globalement plus précoces, ceux des hommes sont plus retardés.

Le comportement familial des immigrés venus d'Algérie diffère de celui des autres pays du Maghreb : d'une part, le modèle de l'antériorité du mariage y est moins présent et d'autre part, la situation des femmes venues de ce pays est particulière car leur âge à la mise en couple ou au mariage est soit très jeune, comme pour l'ensemble des femmes du Maghreb, soit plus repoussé.

Un autre groupe est constitué des immigrés venus du reste de l'Europe (dont les autres pays de l'Union européenne), d'Afrique sub-saharienne ou d'Asie du Sud-Est qui, contrairement aux pays précédents, ont plus souvent débuté leur première union sans être mariés. Ils partagent également le fait d'avoir débuté tardivement leur vie familiale.

TABLEAU 2. – QUANTILES DES ÂGES À LA PREMIÈRE MISE EN COUPLE SELON LE SEXE ET LE PAYS D'ORIGINE

	Hommes		Femmes	
	1 ^{er} quartile	3 ^e quartile	1 ^{er} quartile	3 ^e quartile
Population totale	21,6	26,5	19,4	24,0
Ensemble des immigrés	22,1	28,5	19,1	25,0
Espagne	22,0	27,9	19,8	25,2
Italie	22,0	27,3	19,3	24,1
Portugal	21,1	25,4	19,1	23,8
Autres pays de l'UE	22,1	29,3	20,0	25,3
Autres pays d'Europe	22,6	29,1	19,8	26,2
Algérie	22,4	29,1	17,8	25,1
Maroc	22,6	29,6	17,5	23,9
Tunisie	22,8	29,1	18,6	24,5
Autres pays d'Afrique	23,7	30,5	19,2	26,1
Turquie	19,4	25,8	17,3	22,2
Cambodge, Laos, Vietnam	22,5	29,3	19,5	25,8

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.
 Champ : personnes âgées de 30 ans ou plus s'étant mises en couple.
 Lecture : parmi les hommes âgés de plus de 30 ans qui se sont mis en couple, un quart l'ont fait avant 21,6 ans.

3) *Un recul de l'âge au premier mariage moins marqué pour les immigrés*

Le recul de l'âge à la première mise en couple ainsi que les légitimations désormais plus tardives d'union se traduisent, à partir des générations 1950-1959, par un ajournement considérable de l'âge au mariage : si la moitié des personnes nées avant 1940 avaient déjà convolé à 23,7 ans, ce n'est qu'à 28,4 ans qu'il en est de même pour la génération 1960-1969 (figure 3). Les

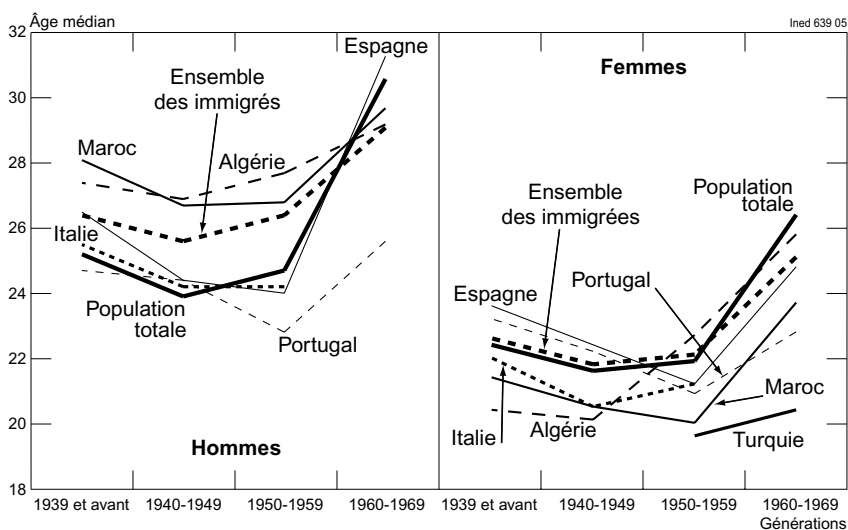


Figure 3. — Âges médians au premier mariage selon le sexe et le pays d'origine

Champ : personnes âgées de 30 ans ou plus, qu'elles aient ou non été mariées.

Lecture : La moitié des hommes immigrés nés en 1939 ou avant était déjà mariée à l'âge de 26,4 ans. L'autre moitié s'est mariée après cet âge ou ne s'est jamais mariée.

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

immigrés retardent également leur mariage, mais dans une moindre mesure. Ils se marient désormais plus tôt que l'ensemble de la population : la moitié des immigrés nés dans les années soixante étaient déjà mariés à 27,1 ans. Le recul de l'âge au premier mariage n'est pas seulement la conséquence mécanique du report de la mise en couple, mais il traduit également un changement de comportement moins répandu chez les immigrés : le développement de périodes de cohabitation pré-nuptiales. Les âges de mise en couple et de mariage, largement confondus par le passé, sont désormais nettement déconnectés : pour l'ensemble de la génération 1960-1969, il faut attendre 1,8 an en moyenne pour que le couple devienne légitime, contre à peine plus d'un an pour les immigrés de la même génération. Les calendriers conjugaux et matrimoniaux des immigrés sont donc plus resserrés.

Si les immigrés du Portugal et de Turquie, déjà très précoces pour la mise en couple, sont encore très en avance, ceux du Maghreb, qui se distinguaient par des mises en couple très tardives, ont un âge au premier mariage proche de l'ensemble des immigrés. Cela tient à une phase de cohabitation pré-nuptiale plus brève chez les immigrés originaires du Maghreb (elle y est inférieure à un an) qui compense leur « retard » à la formation du premier couple.

IV. – L'histoire féconde des immigrés

1) Des âges au premier enfant désormais proches

Parallèlement aux transformations affectant les calendriers conjugaux et matrimoniaux et à la plus grande maîtrise de la fécondité (Robert-Bobée, Mazuy, *Calendriers de constitution des familles et âge de fin d'études*, chapitre 8 dans cet ouvrage), l'arrivée des enfants a elle aussi été retardée. Dans les générations 1960-1969, la moitié des immigrés comme de l'ensemble de la population avaient déjà eu un enfant vers 27 ans et demi, soit environ un an et demi plus tard que pour les générations nées avant 1940. La ressemblance des calendriers de constitution de la famille entre immigrés et ensemble de la population tient là encore à une désynchronisation des étapes familiales (Galland, 1995) moins marquée pour les immigrés : alors que pour l'ensemble de la population, la période de vie en couple sans enfant s'allonge continûment au fil des générations (elle a doublé entre les générations les plus anciennes et les générations les plus récentes, passant de 1,6 an à 3,1 ans en moyenne). Pour les immigrés, cette durée semble s'être stabilisée autour de 2,3 ans depuis les générations 1950-1959. Le « retard » à la première mise en couple des immigrés est ainsi compensé en partie par des calendriers plus resserrés.

Mais ce modèle d'accès tardif à la parentalité varie selon le pays d'origine : à la fécondité tardive des immigrés originaires d'Italie, d'Algérie ou du Maroc, s'oppose la précocité de ceux venus du Portugal ou de Turquie. Dès l'âge de 23 ans, la moitié des immigrés turcs sont déjà parents alors qu'il faut attendre par exemple six ans de plus pour que la même proportion d'immigrés italiens le devienne (figure 4).

2) Les immigrés ont en moyenne plus d'enfants à 45 ans

Malgré un âge au premier enfant relativement proche, les immigrés ont eu, à la fin de leur vie féconde⁽¹⁶⁾, 3,2 enfants en moyenne, soit 0,8 de plus que pour l'ensemble de la population⁽¹⁷⁾. Cet écart de descendance finale⁽¹⁸⁾ tend à s'accroître au fil des générations⁽¹⁹⁾ : alors que les immigrées des générations antérieures à 1935 avaient donné naissance à 0,5 enfant de plus, en

(16) La fin de la vie féconde est définie différemment pour les femmes et pour les hommes afin de tenir compte non seulement du décalage des calendriers masculins, mais aussi de la plus longue vie féconde des hommes. Nous nous intéresserons donc au nombre d'enfants eus à l'âge de 45 ans pour les femmes et de 55 ans pour les hommes.

(17) Ce résultat n'est pas modifié si on se restreint aux seules personnes ayant mis au monde au moins un enfant : les pères et mères immigrés ont en moyenne 3,5 enfants, contre 2,7 pour l'ensemble des pères et mères résidant en France.

(18) On entend ici par descendance finale le nombre moyen d'enfants eus ou adoptés en fin de vie féconde.

(19) En raison des effectifs et de la définition différente de l'âge de fin de vie féconde selon le sexe, l'analyse générationnelle ne peut porter que sur les femmes, pour lesquelles on observe trois générations.

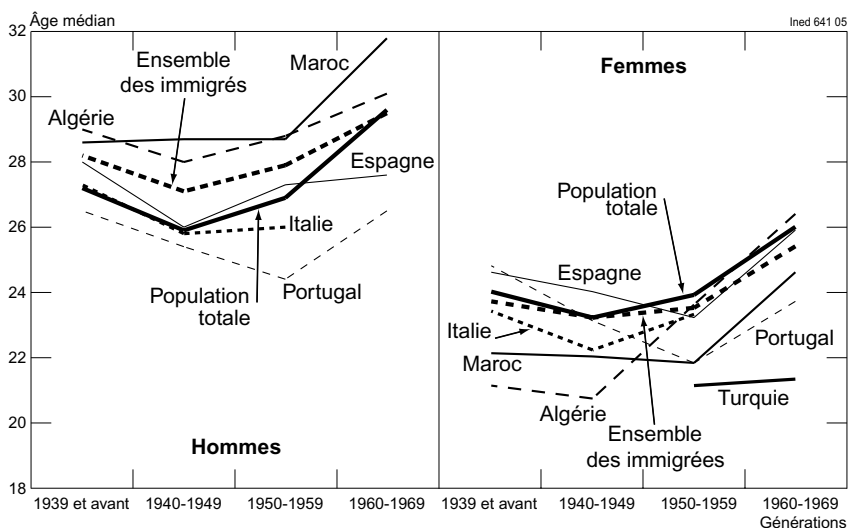


Figure 4. – Âges médians au premier enfant selon le sexe et le pays d'origine

Champ : personnes âgées de 30 ans ou plus, qu'elles aient ou non déjà eu un enfant.

Lecture : la moitié des hommes immigrés nés en 1939 ou avant avait déjà eu un enfant avant 28,2 ans. L'autre moitié a eu son premier enfant plus tard ou n'en a jamais eu.

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

moyenne, que l'ensemble des femmes, pour les générations 1945-1954, la différence est d'un enfant en moyenne. Ceci tient essentiellement à un changement dans l'origine géographique des immigrés (Daguet, Thave, 1996 ; Boëldieu, Borrel, 2000) : les immigrés venus d'Espagne et d'Italie, pays à fécondité relativement faible, sont désormais moins nombreux, tandis que ceux originaires de pays à forte fécondité (pays d'Afrique sub-saharienne et Turquie notamment) voient leur part progresser (Legros, 2003). Le nombre d'enfants en fin de vie féconde des immigrés venus d'Europe, à l'exception du Portugal, se situe à des niveaux voisins de celui de l'ensemble de la population ; à l'inverse, il est particulièrement élevé pour les immigrés originaires de Turquie, d'Algérie ou du Maroc (figure 5). Pour ces deux derniers pays, il dépasse en effet 4,5 enfants, soit deux fois plus que pour l'ensemble de la population. Et plus du tiers d'entre eux ont eu six enfants ou plus, alors que cette proportion ne s'élève qu'à 6 % pour l'ensemble de la population. Les écarts de descendance finale selon l'origine géographique tiennent partiellement à des différences de composition sociale⁽²⁰⁾ (Borrel, Boëldieu, 2001). La prise en compte de la position sociale des immigrés n'annule cependant pas l'écart avec l'ensemble de la population : à structure sociale identique, les immigrés ont encore un nombre moyen d'enfants supérieur à celui de l'ensemble des résidents (2,9 contre 2,4).

⁽²⁰⁾ Les immigrés appartiennent en effet majoritairement à des groupes sociaux qui ont une fécondité relativement élevée (Desplanques, 1985).

VII. 22. – LES CALENDRIERS DE CONSTITUTION DES FAMILLES IMMIGRÉES

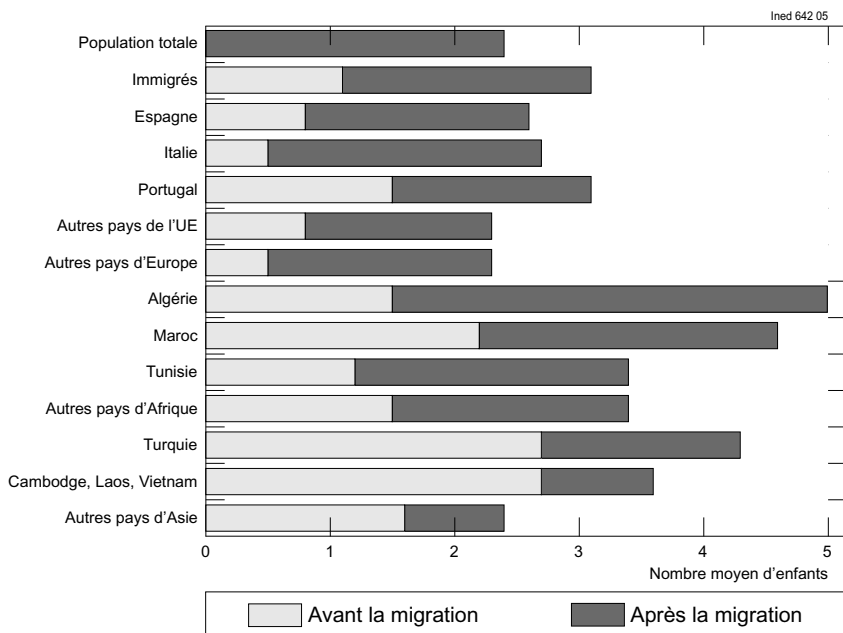


Figure 5. – Nombre moyen d'enfants en fin de vie féconde selon le pays d'origine

Champ : personnes âgées de plus de 45 ans pour les femmes et de plus 55 ans pour les hommes, qu'elles aient eu ou non des enfants.

Lecture : à l'âge de 45 ans pour les femmes, 55 ans pour les hommes, les immigrés ont eu 3,2 enfants en moyenne, dont 1,2 avant de migrer et 2 après.

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

Près des deux tiers des naissances des immigrés ont eu lieu après la migration. Conséquence de l'arrivée décalée des conjoints (l'homme précède généralement la femme), les hommes ont, plus souvent que les femmes, eu leurs enfants après la migration (70 % des enfants des hommes sont nés après la migration, contre 60 % pour les femmes). Le lieu de formation de la descendance diffère aussi selon les origines. Les immigrés venus d'Espagne, d'Italie ou d'Algérie ont plus souvent constitué leur descendance après la migration, tandis que ceux originaires de Turquie ou d'Asie du Sud-Est avaient eu la majorité de leurs enfants dans leur pays.

Les changements dans les modes de formation de la famille ont consisté non seulement en un recul de l'âge au franchissement des principales étapes, mais aussi et surtout en une nouvelle organisation des seuils familiaux. Au fil des générations, les calendriers de constitution de la famille se sont ainsi diversifiés : alors que par le passé, prédominait nettement le modèle de l'antériorité du mariage, dans les générations récentes, la cohabitation pré-nuptiale ou la formation d'une cellule familiale en dehors des liens du mariage sont devenues des modes de formation de la famille tout aussi répandus, voire

davantage. Ces transformations sont également partagées par les immigrés, bien que le modèle « traditionnel » y reste plus présent. Il convient toutefois de rappeler que les événements étudiés pour les immigrés peuvent avoir eu lieu avant ou après la migration. Si on a vu que globalement, les tendances semblaient être partagées par les uns comme par les autres, il conviendrait de pouvoir réaliser ce même type d'analyse selon les origines, mais on se heurte alors à des contraintes d'effectifs. Plus généralement, les analyses menées ici sont strictement individuelles et ne peuvent donc rendre compte de l'entière complexité de l'histoire familiale des immigrés. Pour être complète, une telle étude nécessiterait de disposer d'informations plus précises sur le lieu de survenue des événements (la position par rapport à la migration permet seulement de connaître leur place par rapport à la chronologie migratoire) et sur le calendrier migratoire des autres membres de la famille, informations qui ne sont pas recueillies dans l'enquête EHF.

L'enquête Étude de l'histoire familiale 1999

L'enquête « Étude de l'histoire familiale » (EHF) permet d'appréhender de façon globale la dynamique de la constitution familiale à travers notamment un calendrier rétrospectif repérant les éventuelles dates de formation et de rupture d'unions, de mariage, de naissance des enfants et la connaissance de la date de la migration. Les dates étant définies par des différences de millésimes, la durée « 0 » correspond à des calendriers d'événements différents : elle regroupe des cas où l'événement se produit juste avant ou juste après la migration. Il a été supposé que si un événement intervenait la même année que la migration, alors cet événement avait eu lieu avant la migration. Si la migration intervenait entre la fin de la première union et le début de la seconde, il a été considéré que la personne n'était pas en couple lors de la migration. S'il est possible de positionner la naissance de chacun des enfants par rapport à la migration, l'enquête ne permet pas de savoir si l'enfant a migré avec son parent ou l'a rejoint plus tard : la question portant sur la date à partir de laquelle l'enfant a vécu avec la personne ne concerne que les enfants adoptés ou les beaux-enfants. Il en est de même pour les mises en couple : les personnes en couple lors de la migration comprennent aussi celles qui ont migré seules et ont été rejointes plus tard par leur conjoint.

Une limite inhérente aux enquêtes de « stock » est de nous renseigner sur les seules personnes résidant en France au jour de l'enquête et d'ignorer les personnes nées ou venues en France et ayant quitté le territoire français depuis. L'enquête EHF en particulier ne décrit pas l'histoire familiale de l'ensemble des immigrés venus en France, mais seulement celle de ceux *présents* en France lors du recensement de 1999. Or les immigrés observés en 1999 se distinguent certainement, quant à leur histoire familiale, de l'ensemble des immigrés venus s'installer en France. En effet, on peut penser que la propension au retour dans le pays de naissance dépend de la situation conjugale lors de la migration et de la situation conjugale actuelle : les retours touchent vraisemblablement en priorité des hommes mariés ayant gardé leurs attaches au pays d'origine sans avoir jamais regroupé leur famille ou, plus généralement des personnes venues en couple (Tribalat, 1991) ; à l'inverse, la constitution d'une famille en France pour les personnes arrivées célibataires devrait freiner les retours (Richard, 1997, p. 95). L'enquête EHF interroge les personnes, immigrées ou non, sur leur intention de retourner vivre dans leur région d'enfance et permet ainsi de saisir d'éventuelles différences de comportement selon le statut conjugal à l'arrivée. Il en ressort que parmi les immigrés âgés de 40 à 60 ans et arrivés en France après l'âge de 18 ans, 35 % de ceux qui sont arrivés en couple et dont l'union est toujours en cours souhaitent retourner dans la région de leur enfance, contre 29 % pour ceux arrivés célibataires ce qui semble corroborer l'hypothèse que les retours dépendent bien de l'histoire conjugale antérieure à la migration. Cet aspect sélectif des retours introduit donc certainement un biais dont il est cependant difficile de mesurer l'ampleur.

Références

- BEAUMEL C., KERJOSSE R., TOULEMON L., 1999, « Des mariages, des couples et des enfants », *Insee première*, n° 624.
- BOËLDIEU J., BORREL C., 2000, « Recensement de la population de 1999 : la proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans », *Insee première*, n° 748.
- BOËLDIEU J., BORREL C., 2001, « Recensement de la population de 1999 : de plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail », *Insee première*, n° 791.
- COURGEAU D., 1987, « Constitution de la famille et urbanisation », *Population*, 42(1), p. 57-82.
- DAGUET F., 1996, « Mariage, divorce et union libre », *Insee première*, n° 482.
- DAGUET F., THAVE S., 1996, « La population immigrée : Le résultat d'une longue histoire », *Insee première*, n° 458.
- DAYAN J.L., ÉCHARDOUR A., GLAUDE, M., 1996, « Le parcours professionnel des immigrés en France : une étude longitudinale », *Économie et statistique*, n° 299, p. 107-126.
- DESPLANQUES G., 1985, « Nuptialité et fécondité des étrangères », *Économie et statistique*, n° 179, p. 29-46.
- DESPLANQUES G., 1985, « Fécondité et milieu social », *Économie et statistique*, n° 175, p. 21-38.
- DESPLANQUES G., ISNARD M., 1993, « La fécondité des étrangères en France diminue », *Données sociales - La société française*, Insee.
- GALLAND O., 1995, « Une entrée plus tardive dans la vie adulte », *Économie et statistique*, n° 283-284, p. 33-52.
- LABARTHE G., 2002, « Les structures familiales », *Données sociales - La société française*, Insee.
- LEGROS F., 2003, « La fécondité des étrangères en France : une stabilisation entre 1990 et 1999 », *Insee première*, n° 898.
- LERIDON H., VILLENEUVE-GOKALP C., 1994, *Constance et inconstances de la famille, Biographies familiales des couple et des enfants*, Paris, Ined, coll. Travaux et documents, cahier n° 134.
- RICHARD J.-L., 1997, *Dynamiques démographiques et socio-économiques de l'intégration des jeunes générations d'origine immigrée en France*, thèse.
- ROBERT-BOBÉE I., 2001, « Vers une baisse du nombre moyen d'enfants par femme ? Une simulation à comportements inchangés », *France portrait social*, Insee.
- RUDE-ANTOINE E., 1999, « Trajectoires familiales, transformations des rôles et des statuts », in Philippe DEWITTE, sous la direction de, *Immigration et intégration, l'état de savoir*, p. 196-204.
- SABOULIN M. DE, THAVE S., 1993, « La vie en couple marié : un modèle qui s'affaiblit », *Données sociales - La société française*, Insee.
- TRIBALAT M., 1991, *Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui : apport démographique, dynamique familiale et économique de l'immigration étrangère*, Paris, Ined, coll. Travaux et documents, cahier n° 131.